FRC I. 511
511
Case FRC 10541

LIBERTÉ DE LA PRESSE.

TESTAMENT

DE

LA RÉPUBLIQUE.

ET SES DERNIERS ADIEUX.

Liste et noms de ceux qui doivent en hériter et de ceux qui n'auront aucune part à la succession.

Quiconque redoute la vérité, à coup sur est criminel.
Cicéron.

POUR vaincre l'Europe coalisée, la République française n'eut qu'à se montrer; partout elle fut victorieuse, excepté dans son propre sein: des enfans dénaturés, qui n'ont pas rougi de s'allier avec leurs propres ennemis pour l'assassiner, épient à chaque instant le moment de lui porter les derniers coups. Les ennemis du dehors, alors trop faibles par leurs armes, pour s'opposer à ses progrès, ont mieux réussi à la détruire par la corruption et le fanatism

des grands complots découverts, des grands coupables impunis, des grandes trahisons dont nous sommes les victimes, d'horribles massacres, commandés et exécutés par des puissans scélérats, tout nous prouve aujourd'hui que nous sommes au moment de la voir expirer: le visage rayonnant de ses détracteurs, leurs discours plus que suspects, annoncent non des avant-coureurs, mais une victoire complette, la désorganisation totale de nos armées, la jalousie du directoire défunt contre le héros de l'Italie et ses intrépides frères d'armes, leur exil, l'emprisonnement de plusieurs autres intrépides généraux, le peu de patriotisme des fournisseurs de la République, qui refusent, après l'avoir bien volé, de contribuer et de venir à son secours.

L'ineptie ou la malveillance des fonctionnaires publics en général, le peu de moyens employés jusqu'à ce jour, pour les forcer à remplir strictement leurs devoirs, la résurrection de l'infernale Vendée, sont des symptômes évidens des convulsions qu'éprouve la République, et qui la mettent dans le cas de faire son testament, en cas de mort, prévue

et désirée par ses assassins, et voulant mettre quelque ordre a ses affaires, la République, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, veut et ordonne ce qui suit :

Il sera donné á l'ex-directeur Treilhard un brevet en bonne forme, qui constatera, non pas qu'il y avait un an révolu qu'il était sorti du Corps Législatif, mais que ceux qui ont le plus cru que sa nomination était inconstitutionnelle, sont ceux-lá même qui ont donné un coup de canif à la constitution en le nommant.

Il est ordonné au Corps Législatif de décréter que les ex-directeurs seront recommandés aux puissances qui partageront la France, afin de les récompenser d'avoir employé leur puissante médiation auprès de S. M. l'Empereur, en faveur de l'infortuné marquis de la Fayette, avec invitation aux puissances copartageantes de le considérer comme leur ami, pour avoir bien servi le roi aux affaires de Vincennes et des poignards de la Chapelle et de Saint-Cloud, du Champ-de-Mars, etc. etc.

Merlin. Pour récompenser le zèle infatigable de l'ex-directeur Merlin, lors de la loi du 17 septembre, il lui sera donné une partie des

cabanons de Bicêtre, tant pour lui que pour ses protégés, réservant le surplus pour quelques-autres qui auraient aussi bien mérité de l'humanité que lui, bien entendu que le présent legs sera plus étendu quand il sera plus amplement informé sur le compte du *plus que suspect*, auteur de la loi sur les suspects.

Pour consoler les membres du défunt directoire, et les garantir de la jalousie et de la peur que leur a causé le général Buonaparte, lorsqu'il reviendra de l'exil où ils l'ont envoyé, il leur sera donné les 44 pièces de canon qui ont été trouvées depuis peu rue Hautefeuille par le commissaire de police de la division du Théâtre Français, afin qu'ils puissent s'en servir pour foudroyer non-seulement le trop républicain vainqueur de l'Italie s'il a l'audace de les approcher, mais encore tous ceux qui les ont forcés de descendre de dessus le trône.

Plus, à l'ex-directeur *Revvbel*. En remplacement des porcelaines et autres effets qu'il avait emportés par mégarde du Luxembourg, et qu'il a été obligé de renvoyer, il lui sera donné le magasin de porcelaine de la manufacture de Sèves, et toutes celles de la Chine qui se trouvent en dépôt à Paris, comme à un amateur et

un connaisseur de cette précieuse marchandise.

Item. Au grand Schérer, pour l'indemniser de sa place d'exécuteur en chef des jugemens criminels et de lèze-majesté du tribunal des Triumvirs en Italie, il lui sera donné le poste important de maître Sansou, qui sera destitué, comme incapable de figurer à côté d'un si grand homme.

Item Au grand, à l'intrépide, au célèbre Ami du Peuple (LEBOIS) pour qu'il puisse plus aisément et sans peine remplir son journal et son pamphlet (le Père Duchêne) des ordures qu'il vomit chaque jour contre le commerce, les ouvriers et artistes de toutes les classes, il lui sera donné en propriété, en toute souveraineté, la voierie de Montfaucon, pour lui servir non-seulement d'encrier, mais encore d'aliment et de tombeau.

Item Au ministre de la Police, pour avoir par ses talens contribué au rétablissement de la guerre royale et catholique dans los départemens des Bouches-du-Rhône et de la Vendée, il lui sera donné l'agence générale du Clergé, qui croit se rétablir par sa puissante influence, ainsi que la Feuille des Bénéfices, s'il n'aime mieux un évêché.

Au ministre des relations extérieures, l'ex-prêre Talleyrand, qui a la bonhommie de compter au public qu'il n'a rien su des affaires d'Italie, de Suisse, d'Allemagne et de Hollande, que toute sa correspondance se bornait aux relations de la France avec l'Amérique; que c'est par sa prudence et ses talens que la rupture entre les deux gouvernemens n'a point éclaté que.... qu'enfin il a tout su et n'a rien voulu faire ni dire..... il lui sera donné l'expectative du premier chapeau de Cardinal, que Sa Sainteté donnera lorsqu'il sera rentré dans l'héritage que lui a laissé le bienheureux Saint-Pierre.

item. Au Ministre des finances, l'excellent calculateur Ramel, pour ses sublimes opérations avec les compagnies financières, fournisseurs, agioteurs, engloutisseurs des assignats, des rescriptions, des mandats et autres papiers de commerce créés depuis son ministère pour le récompenser de la bonne foi avec laquelle il a traité avec les voleurs de la République, et de la perte de sa place, il sera établi une école centrale de soustraction dont il aura la direction: de plus, il lui sera donné, aux frais du gouvernement, deux mille exem-

plaires d'un nouveau Barême décimal qui paraîtra sous peu, où il n'y a point de soustraction, afin que, par ses talens connus pour cette règle, il y en fasse entrer une.

Pour que les imbécilles Parisiens soient conséquents avec eux mêmes, il sera donné à chacun six, huit et dix onces de bon sens, selon le plus ou le moins qu'ils en auront besoin, afin que quand ils verront arrêter quelques voleurs, ils n'ayent pas un air de les plaindre et même quelques fois faciliter leur évasion et ensuite aller critiquer et le gouvernement et les lois sur la douceur des peines qui leur sont infligées.

Cest assez plaisanter, Français, la République vous invite à jeter un regard sur le passé, vous verrez avec quelle rapidité les différentes factions ont marché vers la terreur, eh! bien, plus rapide encore sera la marche des esclaves des rois ; rampans aux pieds de leur maître, ils exécuteront servilement ses ordres les plus barbares et chacun d'entr'eux comptera son bonheur et son avancement sur le nombre des victimes qu'il aura immolé.

Mais suposons que ce roi soît magnanime

et doux, qu'il consente à sacrifier son ressentiment, votre sort serait il heureux? Calculez le vous même, et décidez! Il arrivera dénué de tout. Il faudra qu'il fasse une banqueronte générale, le grand livre sera brulé. Il vous accablera d'impots; il les percevra avec rigueur, et la famine et la misère vous dévoreront. Les émigrés reprendront leurs biens. On s'emparera de ceux des propriétaires qui n'ont pas servi la cause du trône. L'église s'enrichira des dépouilles des malheureux et se rira des larmes qu'elle leur verra répandre. L'inquisition s'établira et répendra un voile funébre sur toute la France. Il faudra être hipocrite ou fuyard. Les Juifs, les Protestans, etc. retomberont sous le joug ignominieux sous lequel ils étaient courbés avant 1789. On les punira d'avoir usé des droits de Citoyen qui leur avaient été rendus et qu'ils n'auraient jamais dû perdre. Ouvrez donc les yeux, il est tems, votre perte est jurée. Encore un moment et il sera trop tard.

ARNAULD.

De l'imprimerie de MEUNIER, rue Percée, n. 7.